

La déchetterie de Mornant



Ce que vous pouvez apporter à la déchetterie :



La déchetterie est ouverte :

du lundi au vendredi de 9h à 12 et de 14h à 18h
le samedi de 9h-18 h.

Pour accéder au site, vous devez impérativement présenter votre carte d'accès à l'entrée. Vous pouvez la retirer à l'accueil de votre Mairie en vous munissant d'un justificatif de domicile ainsi que de votre carte d'identité nationale.

Lieu-dit « le Jonan »
Tél. : 04 78 48 70 93

Pour toute question concernant la collecte de vos déchets, contactez :



SITOM Sud-Rhône

Maison de l'intercommunalité
262 rue Barthélémy Thimonnier
Parc d'activité de Sacuny
69530 BRIGNAIS

N°bleu : 04 72 31 90 88
contact@sitom-sudrhone.com
www.sitom-sud-rhone.com

Les bacs gris sont désormais obligatoires à Mornant

**Équipez
vous !**

Depuis le 1er janvier 2015, les bacs gris sont devenus obligatoires à Mornant. Les mornantais doivent, s'ils n'en disposent pas encore, s'équiper de bacs de collecte dès aujourd'hui.

Ensemble, améliorons notre cadre de vie !



La préservation du cadre de vie est une responsabilité commune et partagée. Chaque mornantais doit veiller à respecter les règles du bien-vivre ensemble ! Depuis le 1er janvier, les bacs gris s'imposent à chacun. Ils contribueront à la propreté de nos rues. La commune mène une politique active de valorisation du village. Nous avons la chance de bénéficier d'un environnement privilégié, respectons-le !

Pourquoi les bacs gris sont obligatoires ?

Pour améliorer la propreté de nos rues

Les bacs permettent un stockage des déchets plus propre et améliorent l'hygiène en évitant les sacs éventrés et répandus sur les trottoirs qui participaient à la prolifération de nuisibles (de rats notamment).

Pour une collecte plus efficace

Plus grands que les sacs, les bacs permettent de stocker les déchets plus longtemps et par conséquent d'optimiser leur ramassage.

Pour protéger les agents de collecte

La levée répétitive de charges lourdes et la manipulation des sacs causent aux agents de collecte de nombreux problèmes musculaires et des blessures par coupure notamment.

Comment et où se procurer un bac gris ?

Vous pouvez commander votre bac roulant à ordures ménagères auprès de la Mairie, en utilisant le formulaire disponible sur le site www.ville-mornant.fr (rubrique qualité de vie).

Il existe plusieurs dimensions de bacs de 140 à 770 litres. A titre indicatif, voici les tarifs des bacs gris :

- + Bac de 140L (3 personnes) : 30,09 euros
- + Bac de 240L (6 personnes) : 40,84 euros
- + Bac de 340L (8 personnes) : 53,17 euros
- + Bac de 500L (12 personnes) : 164,34 euros
- + Bac de 660L (16 personnes) : 143,80 euros
- + Bac de 770L (18 personnes) : 152,26 euros

Vous pouvez également vous procurer des bacs de collecte dans le commerce.

La collecte des déchets à Mornant

Les déchets ménagers sont collectés à Mornant selon deux modes : la collecte sélective par apport volontaire et la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte.



10 points d'apport volontaire à votre disposition :

- + Parking du cimetière, avenue de Verdun
- + Rue Victor Hugo
- + Clos Fourneau
- + Parking de la bibliothèque Louis Calaferte
- + Boulodrome Jean Palluy
- + Gymnase de la Tannerie
- + Gymnase de la Grange-Dodieu
- + Le jonan (derrière la déchetterie)
- + La condamine
- + Route de ravel, zone d'activités des Platières

Les sacs-poubelle ne seront bientôt plus collectés et vous pourrez être sanctionné !

À compter du 1er mars, le SITOM ne collectera plus les sacs et les poubelles non normalisées. Par ailleurs, les mornantais non équipés de bac de collecte, continuant à déposer leurs déchets présentés en sacs, s'exposeront à des sanctions (vous risquez une amende pouvant atteindre 150 €)

La commune augmente le nombre de bacs collectifs en centre-bourg

Pour faciliter la collecte des déchets dans les rues du centre-bourg, la commune a décidé d'implanter de nouveaux bacs de grande capacité. Sérigraphiés, ils s'intégreront parfaitement dans leur environnement. Ces bacs supplémentaires seront installés :

- + place Carnot
- + rue de la tour ronde
- + place de l'église



Les collectes des ordures ménagères

Le traitement des déchets ménagers est assuré par le SITOM qui les collecte, les transporte et assure le traitement et la valorisation des déchets non recyclables.

La collecte des ordures ménagères s'effectue le lundi et le vendredi pour le centre-bourg de Mornant et uniquement le lundi pour les hameaux extérieurs. Les bacs gris sont à sortir la veille des jours de collecte.

Lutte contre la prolifération des rats

À Mornant, une entreprise de dératisation intervient une fois par trimestre en posant des appâts dans les réseaux et les bâtiments publics. Si chez vous, vous rencontrez ce problème, n'hésitez pas à contacter la Mairie au 04 78 44 00 46.

